

MARQUE VALAIS ENTREPRISE

UNE MARQUE POUR LES ENTREPRISES RESPONSABLES ET ENGAGÉES



INSTITUT ENTREPRENEURIAT & MANAGEMENT
LIVING LAB ECONOMIE POSITIVE

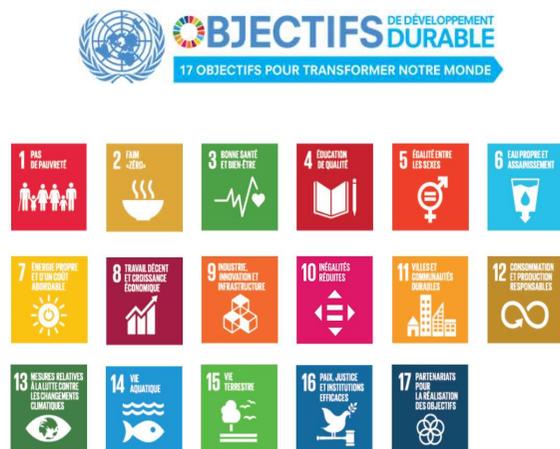


Economie positive

- Une entreprise positive doit, au-delà du profit et des salaires, créer des services utiles à la collectivité présente et future.
- Elle doit s'intéresser à améliorer la qualité et la durabilité de son environnement écologique et social.
- Elle doit engager tous les acteurs dans une démarche positive. Le territoire régional est sans doute l'échelle à privilégier.



Les objectifs et les fondamentaux



Agenda 2030 du Canton du Valais.

1. Consommation et production	Réduction de l'impact environnemental des modes de production et de consommation et amélioration des conditions sociales de production
2. Développement territorial, mobilité et infrastructure	Valorisation du patrimoine architectural et construit, utilisation économe du territoire et des ressources, sécurité et qualité de vie pour la population
3. Energie et climat	Valorisation des ressources énergétiques indigènes et renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique
4. Ressources naturelles	Application du principe de précaution dans l'utilisation des ressources naturelles et valorisation de ces dernières pour une réduction de l'impact des activités humaines
5. Système économique	Concentration sur une croissance qualitative pour assurer une prospérité de la population sans dépassement des limites écologiques
6. Formation, recherche, innovation	Renforcement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour assurer la résilience et la capacité d'adaptation des individus et de la société
7. Lutte contre la pauvreté	Réduction des risques de précarité et garantie du minimum vital pour tou-te-s
8. Cohésion sociale et égalité des genres	Réduction de tous types d'inégalité, promotion de l'égalité des chances et développement de perspectives d'avenir pour chacune dans une société ouverte et respectueuse des identités
9. Santé	Maintien de l'accès pour tou-te-s à des conditions de vie et à des prestations qui favorisent une bonne santé, un bien-être physique et psychique
10. Exemplarité	Renforcement de l'intégration des dimensions économiques, environnementales et sociales dans toutes les actions de l'administration cantonale

Nouveauté : une marque pour les entreprises responsables et engagées.



Une entreprise positive doit créer des services utiles à la collectivité présente et future.



Elle doit s'intéresser à améliorer la qualité et la durabilité de son environnement économique, écologique et social.

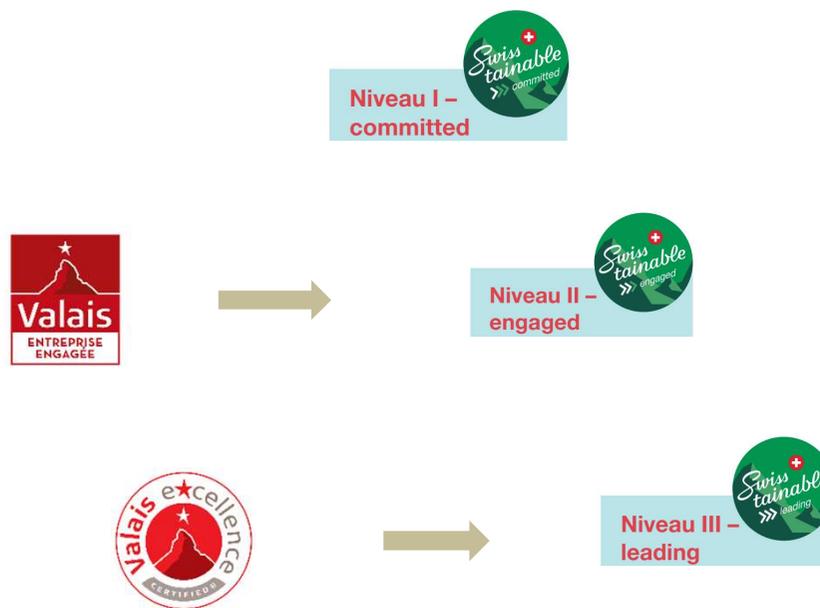


Elle doit motiver ses partenaires à participer à une démarche durable au niveau régional.

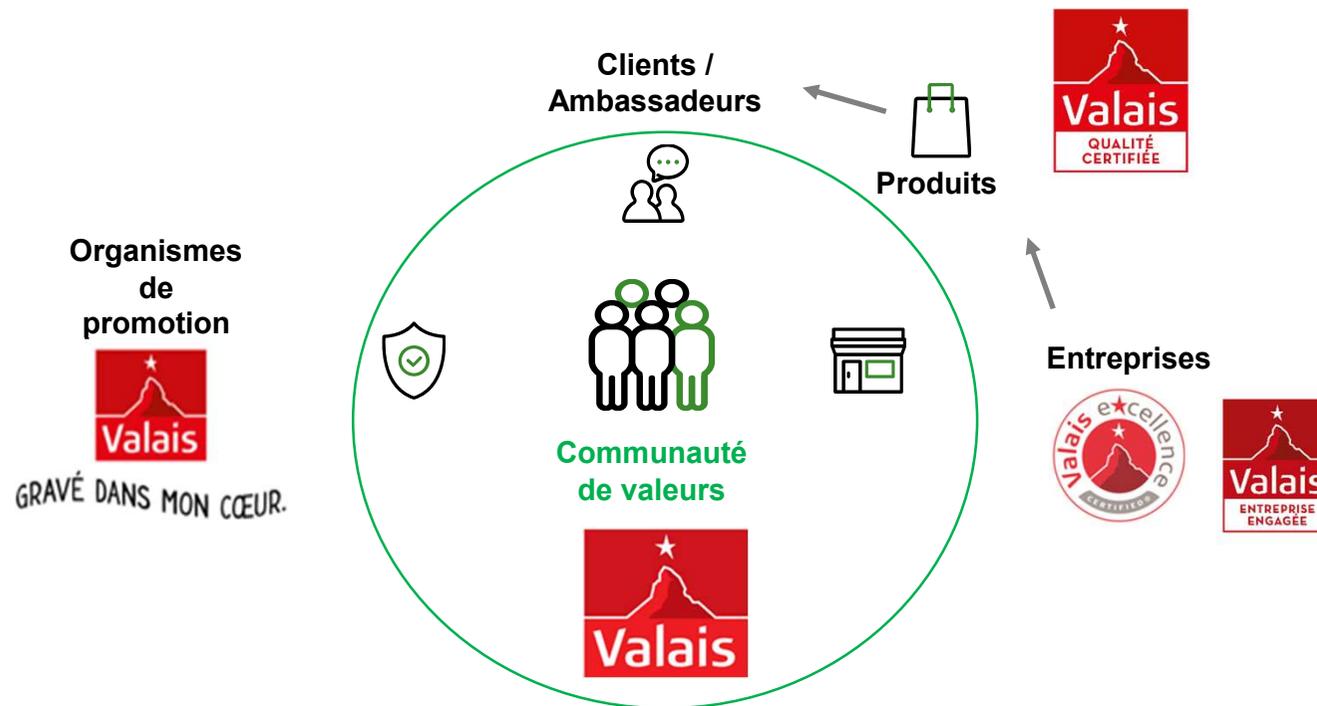
« Speedometer » valaisan



Equivalence sur le plan national (Tourisme)



Communauté “Marque de territoire”



Historique de la Marque Valais

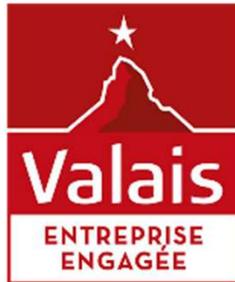


Lancement dans les années 2000 avec la fusion de la marque Valais agricole et la marque Valais touristique.

Utilisations

- 1. Marque territoriale** qui a comme ambition de promouvoir le Valais auprès des consommateurs et des hôtes.
 - Notoriété de 63% au niveau suisse
- 2. Certification Valais excellence** qui décerne également la marque Valais aux entreprises
 - **210 entreprises** certifiées
- 3. Label intersectoriel de produit** qui certifie des produits valaisans.
 - **300 producteurs certifiés répartis sur 4 secteurs (agriculture, industrie, artisanat, cosmétiques)**
 - **81 types de produits**
 - **800 produits certifiés**
- 4. Marque Valais Entreprise** décernée aux entreprises engagées et responsables (sans certification)
 - **100 entreprises reconnues**

La « Marque Valais Entreprise »



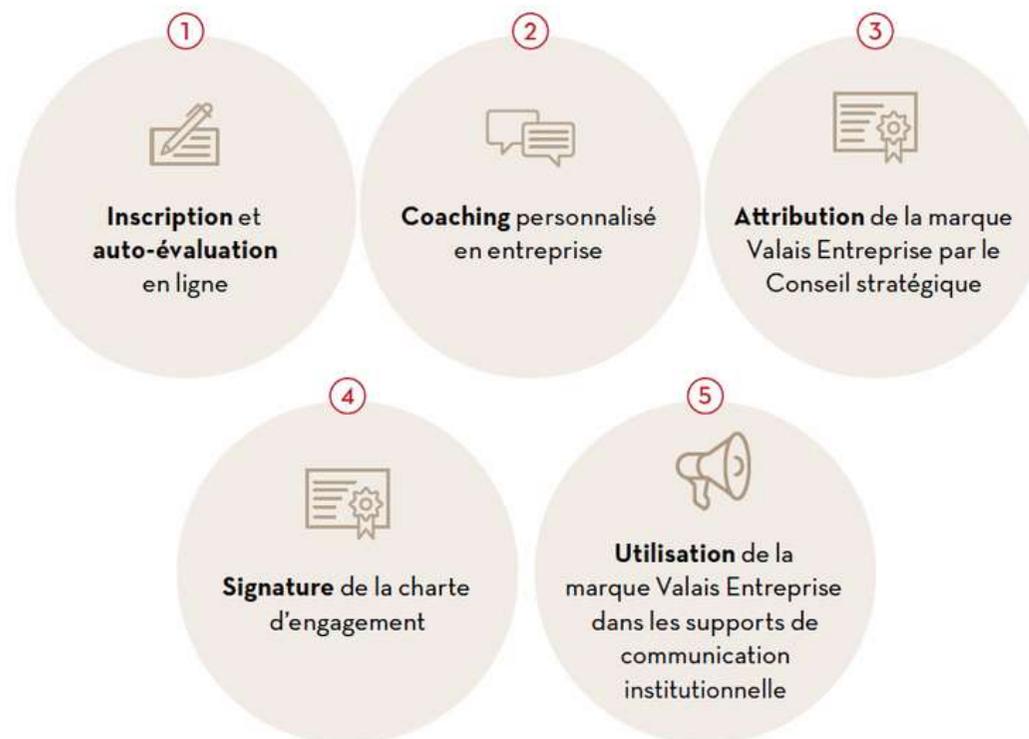
L'adhésion à ce programme cadre à la mise en œuvre de la **stratégie cantonale de développement durable 2030**. Elle fournit un outil pour les entreprises valaisannes qui souhaitent renforcer leur **engagement pour une économie positive**. La démarche «Entreprise» n'est pas une certification, ni un label. C'est une reconnaissance, une appartenance...

★ La marque démontre un **engagement responsable**

- *Une marque territoriale de qualité, qui atteste de l'origine valaisanne de l'entreprise et d'un partage de valeurs fortes*
- *Un engagement dans une démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants*
- *Une motivation à aller plus loin vers une amélioration continue, une certification et le label Valais excellence*

Marque Valais Entreprise : Caractéristiques

Etapes d'attribution



Principe d'attribution.

- **Attitude** : Dialogue vs Justification.
- **Objectif** : Progrès vs Evaluation de la performance (moment «T»).
- **Audit** : Coaching vs Contrôle.
- **Support de décision** : Plan d'action vs Evaluation des critères.
- **Valeur ajoutée** : Communauté vs Label.

Positionnement de la démarche marque Valais Entreprise.

La démarche *Marque Valais Entreprise* c'est

- Une démarche pour promouvoir, auprès des entreprises, **l'agenda 2030 du canton du Valais**.
- Un **outil pour les entreprises** valaisannes qui souhaitent renforcer leur engagement pour l'économie positive.
- Une **marque territoriale** de qualité, décernée aux **entreprises responsables et engagées**.

Rôles.

- **Etat du Valais** : propriétaire marque Valais.
- Le projet est piloté par le Conseil stratégique de la marque Valais, avec le soutien des partenaires suivants :
 - **Pôle de coaching** : HES-SO Valais-Wallis
 - **Valais/Wallis Promotion** : communication et animation du réseau.

Conditions d'attribution et coûts.

- Siège social ou succursale en Valais avec fort ancrage territorial.
- Engagement sur les 23 critères liés à l'Agenda 2030 du Canton du Valais.
- Coaching personnalisé en entreprise.
- Plan d'action sur 3 ans et procédure de renouvellement.

Répartition des coûts pour 3 ans d'attribution de la marque Valais Entreprise.

Entreprise

CHF 600

État du Valais

CHF 600

HES-SO

CHF 280

Marque Valais Entreprise : Les critères

5 thématiques de management



GOUVERNANCE



COLLECTIVITÉ



COLLABORATEURS /
COLLABORATRICES

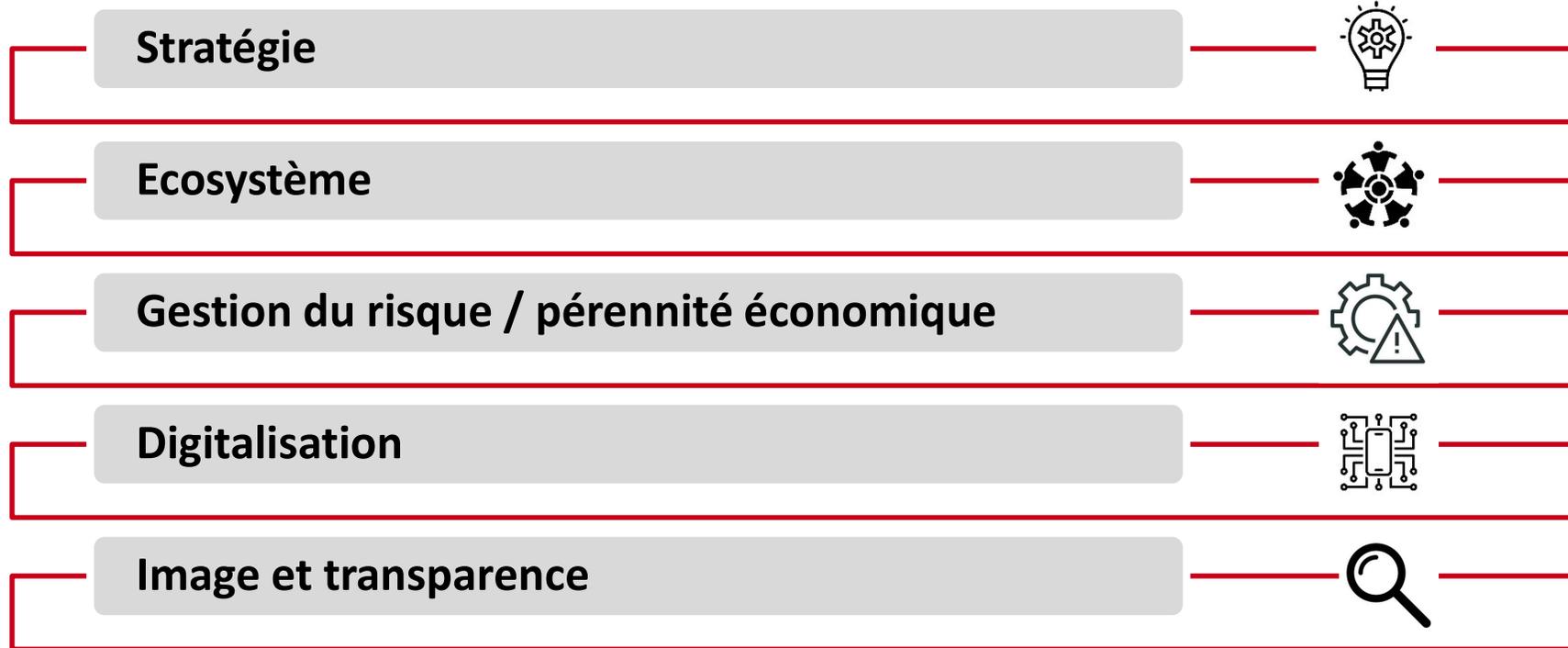


ECONOMIE POSITIVE



ENVIRONNEMENT

Gouvernance



Gouvernance

1. **Stratégie** : Le pouvoir de décision de votre organisation (le conseil d'administration, l'organe de gouvernance, le propriétaire ou la direction) est impliqué dans la définition de votre vision et de vos engagements en termes de développement durable.
2. **Ecosystème** : Votre organisation connaît les différents acteurs qui l'entourent (fournisseurs, sous-traitants, clients, riverains, état, etc.), connaît leurs attentes et maintient un dialogue direct avec eux.
3. **Gestion du risque / pérennité économique** : Votre organisation a identifié les principaux risques auxquels elle peut être confrontée : risques environnementaux, risques en lien avec la pérennité économique, risques opérationnels, etc. Des actions sont mises en œuvre pour limiter la conséquence d'un possible évènement.
4. **Digitalisation** : Votre organisation démontre, par des mesures concrètes, qu'elle a amorcé des changements en terme de digitalisation (exemple : outils de gestion, outils de communication, etc.)
5. **Image et transparence** : Votre organisation démontre, par des actions concrètes, qu'elle applique une culture de la transparence envers ses principaux partenaires.

Collectivité



Engagement social



Communauté



Soutien à la
formation

Collectivité

6. **Engagement social** : Votre organisation démontre, par des mesures concrètes, qu'elle s'engage en faveur du droit au travail pour tous (insertion et ré-insertion professionnelle) et qu'elle assure l'inclusion des collaborateurs et collaboratrices sur leur lieu de travail.
7. **Communauté** : Votre organisation est ancrée dans le tissu social et local. Dans la mesure du possible et proportionnellement à ses moyens, elle soutient des manifestations et associations du canton du Valais.
8. **Soutien à la formation** : Votre organisation démontre, par des mesures concrètes, qu'elle est tournée vers la formation, de base et continue, et qu'elle collabore activement avec les écoles professionnelles, hautes-écoles et autres établissements de formation.

Collaborateurs et collaboratrices

✓ Conditions de travail

👥 Formation des collaborateurs

⚖️ Égalité

⊘ Harcèlement et mobbing

🌟 Santé et sécurité

😊 Motivation et satisfaction

Collaborateurs et collaboratrices

9. **Conditions de travail** : Votre organisation propose des conditions de travail qui vont au-delà du respect des CCT en vigueur ou, à défaut, des usages locaux et de branches.
10. **Formation des collaborateurs** : Votre organisation est « formatrice » et consacre des ressources pour la formation de ses collaborateurs (exemples : stagiaires, apprentis, formations continues, etc.)
11. **Egalité** : Votre organisation assure, par des mesures concrètes et à compétences égales, l'égalité des chances et l'égalité de traitement.
12. **Harcèlement et Mobbing** : Votre organisation a mis en place des mesures concrètes pour lutter contre le harcèlement, le mobbing, etc.
13. **Santé et Sécurité** : L'organisation démontre, par des mesures concrètes et adaptées à sa taille et son domaine, qu'elle se préoccupe de la santé et de la sécurité de ses collaborateur-trice-s.
14. **Motivation et satisfaction** : Votre organisation évalue périodiquement la motivation et la satisfaction de ses collaborateurs et collaboratrices (exemple : entretiens individuels périodique).

Economie positive



Produits et prestations



Innovation



Ancrage territorial



Politique d'approvisionnement

Economie positive

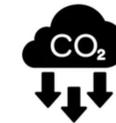
- 15. Produits et prestations** : Votre organisation a pris conscience de son potentiel pour amener des solutions aux grands enjeux actuels. Elle démontre, par des mesures concrètes, qu'elle a réfléchi à l'évolution de ses produits et prestations, afin de générer des impacts positifs pour la société et l'environnement.
- 16. Innovation** : Votre organisation peut démontrer, par des exemples concrets, sa capacité à innover ou, du moins, les moyens et ressources mis en œuvre pour y arriver.
- 17. Ancrage territorial** : Votre organisation s'applique à créer une réelle valeur ajoutée au sein de sa région et à œuvrer pour l'économie locale, par exemple en favorisant des circuits courts et en privilégiant les fournisseurs locaux.
- 18. Politique d'approvisionnement** : Au regard des objectifs du développement durable, votre organisation porte une attention particulière à la traçabilité de ses produits et prestations (sous-traitants). Les informations sont transmises de façon claire et transparente aux clients.

Environnement

Consommation de ressources



Emissions et rejets



Déchets



Paysage et biodiversité



Mobilité



Environnement

19. **Consommation de ressources** : Votre organisation démontre, par des mesures concrètes, qu'elle porte une attention particulière à sa consommation de ressources (Eau, électricité, combustibles, etc.).
20. **Emissions et rejets** : Votre organisation démontre, par des mesures concrètes, qu'elle porte une attention particulière à ses principaux rejets (émissions, pollutions, nuisances et rejets énergétiques).
21. **Déchets** : Votre organisation a identifié des pistes pour limiter sa production de déchets et a mis en place un système de tri sélectif, adapté à sa taille et à ses activités.
22. **Paysage et biodiversité** : Votre organisation démontre, par des mesures concrètes, qu'elle a réfléchi à son impact sur le paysage, la biodiversité et les milieux naturels.
23. **Mobilité** : Votre organisation démontre, par des mesures concrètes, qu'elle a réfléchi à la problématique de mobilité (déplacements du personnel, transport de marchandises, distribution, etc.)

Marque Valais Entreprise : Plateforme web

Dashboard d'auto-évaluation

Profil Conditions & Engagements

Gouvernance 5 Questions

Comment procéder ?

Lisez attentivement les critères ci-dessous.
Pour chaque question/affirmation, évaluez vous sur l'échelle d'appréciation, allant de "Aucune mesure prise" (note 0), à "Exemplaire" (note de 5).

Une fois fait, complétez votre réponse avec un petit texte de 3-4 lignes, dans l'espace "Explications". Vous pouvez également ajouter un document complémentaire en pièce jointe (facultatif).

A côté de chaque critère, la petite icône "Informations" vous donne quelques idées ou exemples de bonnes pratiques. A ses côtés, l'icône "Agenda 2030" explique l'intention générale de l'Etat du Valais.

Stratégie 1

Le pouvoir de décision de votre organisation (le conseil d'administration, l'organe de gouvernance, le propriétaire ou la direction) est impliqué dans la définition de votre vision et de vos engagements en termes de développement durable.

Explications (2-3 lignes)

- Aucune mesure prise
- Pas acquis
- Partiellement acquis
- Acquis
- Exemplaire

[Joindre un fichier](#)



Quoi - Soutien officiel du conseil d'admin ou de l'organe équivalent :

Soutien écrit et engagement dans la stratégie, publication et communication interne et externe (auprès de toutes les parties prenantes), mise à jour régulière des engagements.

Comment - Définition de la stratégie :

1. Participation de l'organe de gouvernance dans la définition des principaux enjeux DD,
2. Définition d'une organisation interne, validée par l'organe de gouvernance
3. Fixation d'objectifs SMART (Spécifiques - Mesurables - Atteignable - Réalisables - Temporellement définis) liés à la stratégie DD/RSE
4. Définition d'un plan d'action (priorisation)
5. Réalisation des actions, mesures de performances et indicateurs, communication des résultats et mesures correctrices.



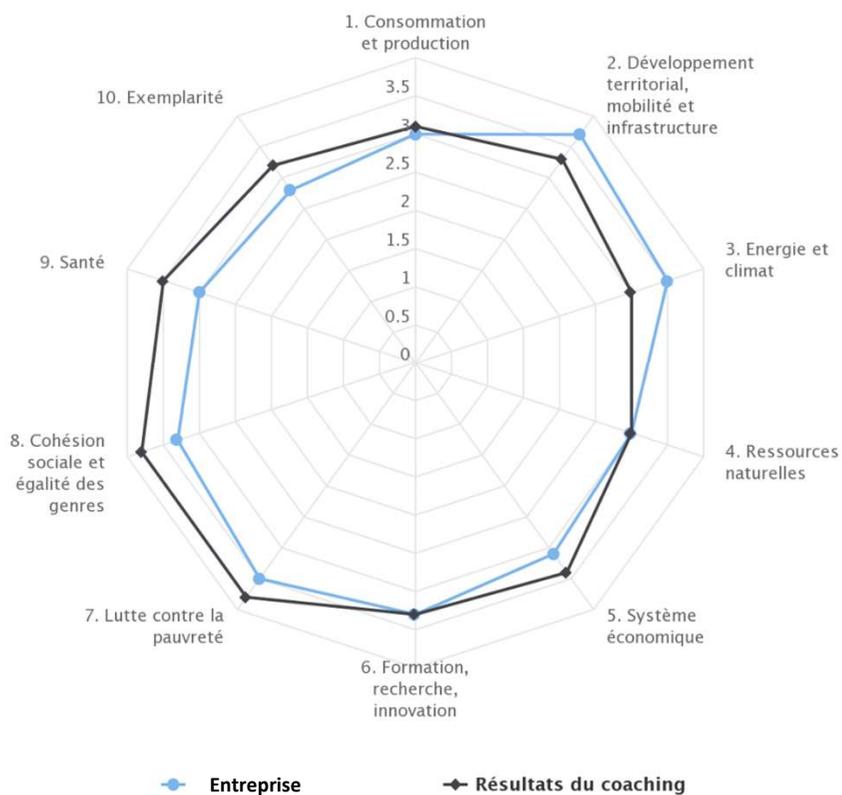
Agenda 2030 - Intention de l'Etat du Valais

L'Agenda 2030 du canton du Valais a pour objectif que les organisations valaisannes se soucient du développement durable et prennent en compte la vie des générations futures dans leur stratégie. Dans cette optique, l'Agenda 2030 vise à renforcer la responsabilité environnementale, économique et sociale des organisations présentes sur le territoire.



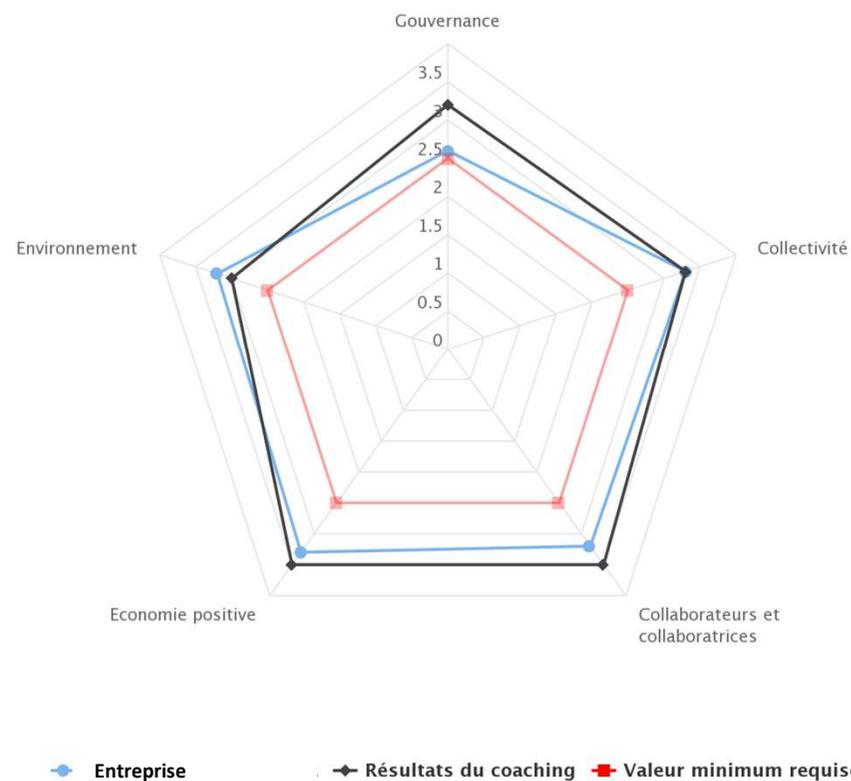
Dashboard d'auto-évaluation

Thématiques Agenda 2030



Highcharts.com

Thématiques de Management



Highcharts.com

Etablissement d'un plan d'action

Plan d'action

Sur la base des éléments de votre auto-évaluation, inscrivez ci-dessous les actions que vous souhaitez mettre en oeuvre à court, moyen ou long terme (en précisant le délai de réalisation).

Mesure	Objectif livrable	Détails
Risques	Analyse de risques et opportunités	31.12.2025
Gouvernance	Faire une analyse de risque formalisée	En cours
Approche par les risques		
Gestion des déchets	Pollution : Déchets	31.10.2025
Environnement	Centre de tri adapté aux activités de l'entreprise	En cours
Améliorer le tri		
Voiture électrique	Mobilité	06.11.2025
Environnement	Acheter deux voitures électriques avec bornes de recharge solaire	En cours
Modifier la flotte de véhicule		
Entrez ici un titre d'action	Sélectionner un point	jj.mm.aaaa
Aucune thématique	Quel est l'objectif visé ? Quelle sera le résultat issu de cette action ?	En cours
Décrivez plus précisément ici l'action planifiée		

Marche à suivre pour les entreprises

- Aller sur : <https://entreprise.marquevalais.ch>
- Se créer gratuitement un compte en ligne
- Valider son compte via le mail automatique
- Débuter le processus d'auto-évaluation !

Liens utiles :

- www.valais.ch > Le Valais en bref > Marque Valais Entreprise

<https://www.valais.ch/fr/marque-valais/marque-valais-entreprise/une-marque-pour-les-entreprises-responsables>

- www.valais-excellence.ch > Labellisation

<https://www.valais-excellence.ch/fr/pages/public/label-valais-excellence-13>